

## KI TÊTSÉ : LA FEMME DÉDAIGNÉE

### Retranscription

#### Partie 1 : Question

Bonjour à tous ! Ici le Rav David Fohrman et bienvenu dans la Paracha Ki Tetsé.

Cette semaine nous allons tenter une nouvelle expérience d'étude. Vous pouvez nous faire savoir comment cela se passe de votre côté, mais en ce qui nous concerne voici ce que nous allons faire. La vidéo de cette paracha va se dérouler en deux temps. Je vais d'abord vous soumettre une question à laquelle vous pourrez réfléchir. Vous pourrez y penser pendant quelques jours, et alors je vous ferai part de mes propres idées dans la vidéo qui suivra. En attendant, n'hésitez pas à partager vos propres pistes de réflexions en laissant un commentaire dans la section juste en dessous de la vidéo. Bref, voilà la question sur laquelle j'aimerais vous laisser réfléchir.

La paracha de cette semaine expose des lois surprenantes, mais elle utilise également une étrange formulation pour en préciser l'application. *Ki tihiyenah léich chété nachim*, « Lorsqu'un homme aura deux femmes » - en ces temps-là, la polygamie était permise. *Achat abouyah v'achat sénoua*, « une femme qu'il aime et une femme qu'il déteste ». Comment ? ! une femme qu'il déteste ? C'est une formulation tellement dure ! Pourquoi la Torah s'exprime-t-elle ainsi ? Elle pourrait simplement dire que cet homme a deux épouses, une femme qu'il aime, et une femme, qu'il n'aime pas tout à fait autant. Mais allez jusqu'à dire une femme qu'il déteste ! Pourquoi cet homme l'aurait-il épousé s'il la déteste tant ? Pourquoi la Torah parle de cette femme ainsi ? Maintenant, pour mieux comprendre cette loi et ces implications, là où la Torah veut en venir, c'est que quand un homme a deux épouses, et qu'il en préfère une des deux, il doit alors traiter l'enfant qui est né biologiquement en premier comme son bé'hor, comme son premier-né. Il ne doit pas donc pas céder à la tentation de traiter l'enfant qu'il aime le plus, c'est à dire l'enfant qu'il a eu avec sa femme aimée, comme son premier-né, si cet enfant est en réalité le plus jeune. C'est donc ce point-là que la Torah développe ici.

Mais maintenant, revenons à la question que je vous ai posée juste avant. Pourquoi la Torah utilise-t-elle un qualificatif aussi fort pour décrire la femme que le mari aime le moins ? Pourquoi l'appeler *sénoua* (la haïe) ? Et la réponse, enfin, la réponse provisoire que j'aimerais vous soumettre est que la Torah joue ici à un petit jeu avec nous car il s'avère que ce mot, *sénoua*, n'apparaît auparavant qu'une seule fois dans la Torah. Il y a effectivement une femme qui est aussi qualifiée de *sénoua*, un personnage historique dont l'existence est relatée en détail dans la Torah. Qui est cette femme appelée *sénoua* ? Et oui, vous l'avez probablement deviné. Cette femme c'est Léa, la femme de Yaacov. Maintenant, avant que vous ne rejetiez l'analogie parce qu'elle vous paraît absurde, n'est-il pas intéressant quand même de constater que les deux situations concordent ? En effet, la situation familiale de Yaacov correspond exactement avec ce qui est décrit ici dans cette section juridique de notre parasha. Yaakov avait bien deux épouses, dont une qu'il aimait plus que l'autre. Yaacov aimait Rahel plus que Léa. Qui plus est, ces deux femmes avaient des enfants. Le premier-né de Léa c'était Réouven, et le premier-né de Rahel, c'était Yossef. Les situations sont donc bien similaires. Réfléchissons à ce qu'implique cette loi pour Yaakov. La Torah nous dit qu'il aurait dû traiter Réouven, le plus grand de ses enfants, comme son bé'hor (l'aîné) et qu'il ne pouvait pas lui substituer Yossef, qui

est nettement plus jeune que Réouven. Vous comprenez le lien surprenant qui se noue entre ces deux parachotes ? C'est comme si la Torah ici dans le livre de Devarim émettait une critique rétroactive sur Yaakov en sous-entendant qu'il n'a pas agi de la bonne manière ! Ou du moins, notre paracha déclare qu'à l'avenir on ne pourra pas agir de la sorte mais qu'on devra agir autrement.

Maintenant, à cet instant, précisément, vous devriez avoir le réflexe de dire stop, revenons à la stricte réalité et demandons-nous : « Une seconde, est-ce que cette suggestion est fondée Rav Fohrman, ou ne vous êtes-vous pas complètement laissé emporter par votre enthousiasme ? C'est super, vous avez trouvé un mot, *sénoua*, vous avez tenté de le faire correspondre à un autre endroit où ce mot apparaît, et fantastique, les deux contextes où ce mot apparaît semblent correspondre ! Mais comment savez-vous que ce rapprochement est pertinent ? Peut-être que vous vous êtes juste laissés emporter par votre imagination. Mais comment savoir ? Eh bien, pour cela, revoyons-nous dans quelques jours.

## Partie 2 : Réponse

Bien, la dernière fois je vous ai quitté sur une interrogation : est-ce que mon intuition qui met en parallèle une loi dans Devarim et un récit dans Béréchit est vraiment bien fondée ? La loi parle d'un homme qui s'est marié avec deux femmes et qui ne peut pas, d'un point de vue juridique, considérer comme bé'hor (aîné) son enfant préféré qui est plus jeune. Et cette situation semble en quelque sorte correspondre avec l'histoire de Yaakov et de ses deux épouses. Mais cette correspondance n'est-elle pas le fruit de notre imagination et comment donc s'assurer de sa validité ?

Eh bien, pour cela, il faudrait trouver plusieurs autres preuves mettant en évidence que la séquence juridique exposée ici dans le livre de Devarim, est réellement calquée sur le récit de Béréchit. Mais est-ce que ces preuves existent ?

J'aimerais vous suggérer que oui, ces preuves existent et qu'elles se cachent derrière trois formulations gênantes qui ne semblent pas à leur place dans le récit de Devarim.

Relisons d'abord notre texte d'origine, *ki tihyéna léich chété nachim*, donc il y a « cet homme qui a deux épouses », *haachat abouvah vébaa'hat sénoua*, « une femme qu'il aime et une femme qu'il n'aime pas autant », nous avons déjà fait remarquer que le terme *sénoua* semble se rapporter à Léa. *V'yaldu-lo vanim haabouvah vébassénouah* « et ces deux femmes ont toutes deux des enfants et il s'avère que », *vébaya haben habebor lasniab*, « l'aîné des enfants provient de la femme que l'homme aime le moins ». *V'ébayah beyom hanchilo et banav et asher yihyeh lo*, « alors le jour où ce père devra répartir son héritage entre ses fils et où il devra trouver qui est son premier né ». *Lo yu'hal levacher et-ben-haahuvah al pnei ben-hasnuah habebor*, « il ne pourra pas illégalement promouvoir l'enfant de la femme aimée au rang de behor si en fait il est plus jeune ». *Ki et-habebor hasnuah yakir*, « car il devra reconnaître l'enfant de la *sénoua* », de la femme qu'il aime le moins, « comme le behor si celui-ci est le premier né ». *Latet lo pi shnayim*, « et ainsi le père donnera à ce fils une double part », *bechol asher yimatze lo*, « dans chaque bien qu'il possède », *ki hureshit ono* « parce que pour lui, cet enfant représente les prémices de sa force ». *Lo mishpat habeborah*, « et c'est à cet enfant que revient le droit d'aînesse ».

Maintenant dans cette relecture, j'ai essayé d'atténuer tout ce qui pose problème. Et la première difficulté c'est le mot *yakir*. Quand la Torah parle de l'obligation pour le père de donner une double part à l'enfant de l'épouse qui lui est la moins chère, il y a un ajout étrange dans la tournure de phrase utilisée. En effet, il est dit à propos du premier né de la femme la moins aimée, que le père devra le « reconnaître pour lui donner une double part », mais ça à l'air d'être superflu, on pourrait se passer du mot reconnaître. Et si on voulait garder les mêmes termes, on pourrait dire simplement l'enfant le moins aimé *yiten lo pi shnayim*, « il faut lui donner une double part ». Qu'est-ce que ça signifie qu'il faut le reconnaître pour lui donner une

double part ? Mais plus encore, et c'est là que vient notre deuxième difficulté, comment comprendre la suite : *bechol asher-yimatze lo*, « dans chaque bien qu'il a trouvé » ? On comprend que dans tout ce que le père possède, il doit donner la double part de sa succession, mais pourquoi parler des biens héritables comme des « biens que le père a trouvés » ?

Et enfin, troisième difficulté : *ki hu reshit ono*, « parce le fils premier-né représente les prémices de sa force », c'est une tournure de phrase très poétique ça, les prémices de sa force ! La section entière ici traite des avantages juridiques, qu'est-ce que la poésie nous apporte de plus, elle semble ici hors sujet, on pourrait abandonner cette formulation, et dire simplement, oui, il devra lui donner une double part selon le droit d'aînesse, *lo michpat habechorah*. Ce n'est donc pas seulement le terme *sénoua* (haïe) qui nous ramène à l'histoire de Yaakov, mais ce sont aussi toutes ces formulations étranges qui nous conduisent à constater que tout ce qui se passe ici dans Devarim est en fait un commentaire de ce qu'il s'est passé dans Béréchit et c'est donc le passage de Béréchit qui va nous aider à comprendre la raison d'être de la loi sur l'héritage.

Commençons par la fin, *ki hu reshit ono*, nous dit la Torah dans Devarim, c'est-à-dire « car ce fils représente les prémices de sa force ». Cette expression poétique est employée exactement ainsi par Yaakov lui-même pour décrire, devinez qui ? Réouven, l'enfant de la *sénoua*. En effet, dans la Paracha Vayehi quand Yaakov bénit tous ses enfants, les premiers mots de la bénédiction destinée à Réouven sont *kohi*, « tu es mon pouvoir », *véreshit oni*, « et les prémices de ma force » et ce n'est pas seulement de la poésie... Mais revenons aux versets de Devarim qui nous préoccupaient. *Yakir* et *yimatze lo*, pourquoi utiliser ces étranges formulations ? Repensez à ces mots encore et encore, et demandez-vous à quoi ils font écho dans la vie de Yaakov ? *Yakir*, « reconnaître ». *Yimatze lo*, « trouvé chez lui ». Cette combinaison de mots apparaît au moment le plus dramatique de la vie de Yaakov. C'est en effet le moment où il se rend compte que son enfant bien-aimé, l'enfant de sa femme bien-aimée, l'enfant dont il aurait espéré être son premier né, Yossef, a disparu pour toujours.

Lorsque les frères vendent Yossef après l'avoir jeté dans une fosse, ils abattent un chevreau pour asperger de son sang le manteau de Yossef et les frères apportent ce manteau à leur père et qu'est-ce qu'ils disent alors, *zot matzanu*, « voici ce que nous avons trouvé », *baker-na*, « Reconnaît cela, s'il te plaît ». La Torah utilise les mêmes mots, mais pourquoi ? Cela n'est-t-il qu'un simple jeu avec nous ? Non bien évidemment, c'est même essentiel pour comprendre une nuance bien précise. Vous voulez vraiment comprendre ce que les frères ont signifié à leur père quand ils lui ont présenté le manteau ensanglanté ? Le livre de Devarim va vous l'apprendre. Revenez à ces mots étranges dans Devarim, *yakir* et *yimatze lo*. Qu'est-ce que ces mots signifient dans cette partie juridique du texte, qu'est-ce qu'ils veulent nous dire ?

Eh bien, le mot *yakir* signifie que le père doit reconnaître qui est son vrai bé'hor. Et l'expression *Yimatze lo*, « trouvé chez lui », décrit les biens du père. Maintenant, prenez les connotations de ces mots de Devarim et calquez-les sur notre histoire de Bereshit et vous comprendrez ce que les frères ont dit réellement à leur père. Ils ont dit : *Zot matzanu* : « Papa, c'est de ton bien dont il s'agit », *baker-na*, (est-ce que tu reconnais) ils n'ont pas seulement dit : est-ce que tu reconnais si c'est le manteau de Yossef. Ils ont dit : est-ce que tu reconnais si ça DOIT VRAIMENT être le manteau de Yossef ? Comment le mot *baker* « reconnaît » est-il utilisé dans Devarim ? Pour dire que le père doit reconnaître les droits de l'enfant qui n'a pas été autant aimé. Ce manteau appartient-il vraiment à Yossef ? Ou peut-être, qu'il ne devrait pas vraiment lui appartenir. Car en fait, quelle était ce manteau ? C'était le manteau destiné au premier né. Et à qui appartenait ce manteau supplémentaire ? Ecoutez bien son nom, à Yossef. Or, le nom Yossef signifie

ajouté, n'est-ce pas un nom étrange qui éclaire notre sujet ? Car de quoi dispose le premier-né ? D'une part supplémentaire. Or, qu'est-ce qu'a fait le père, dans ce cas, Yaakov, qu'est-ce qu'il a ajouté pour cet enfant dont le prénom signifie ajouté ? Il a ajouté un manteau et vous le voyez bien, d'ailleurs, lorsque les frères le lui retirent. En effet, quand les frères ôtent le manteau de Yossef, étrangement, la Torah mentionne ce manteau deux fois. *V'yafshitu et ketanto et-ke-tonet hapasim asher alav*, « ils ont retiré son manteau, ce manteau spécial qui était sur lui », Rashi pose la question qui s'impose, pourquoi le mentionner deux fois ? Vous savez quelle est la réponse de Rashi ? Devinez quoi, Yossef avait deux manteaux, un manteau comme chacun de ses frères, car tout le monde avait un manteau, mais l'autre manteau, *hosifa lo aviv al shar echan*, « avait été ajoutée à Yossef en plus de celui qu'il avait comme les autres frères ». C'était donc ça la double part, ce manteau unique signifiait, il est mon behor. Et qui est mon behor ? le premier-né de la femme aimée. Pour l'éternité, la Torah nous dit : regardez la douleur et la souffrance que ce choix a causées. Regardez ce que les frères ont signifié à leur père sans vraiment pouvoir le dire. A première vue, tout ce que Yaakov a entendu était une simple question juridique : à qui appartient le manteau ? Mais les frères ont désiré dire beaucoup plus, ils ont voulu sous-entendre quelque chose, car ils n'avaient pas la force de se confronter à leur père directement. Et le lecteur se demande alors : mais qu'est-ce qu'il se serait passé si les frères avaient pu parler à leur père ? Combien de souffrance aurait été épargnée s'ils avaient réussi à parler au lieu d'en venir à vendre leur frère ?

En fin de compte, le livre de Devarim nous dévoile les réflexions profondes des frères de Yossef, auxquelles nous n'aurions pas eu accès autrement, et Devarim formalise ainsi une loi de telle façon que ce drame ne se reproduise plus. Dans la même situation, les frères, à l'avenir, n'auront pas à lancer un cri d'alarme étouffé à leur père. Et de même, une autre vente d'un autre Yossef, avec ses dramatiques et douloureuses répercussions sur toute l'histoire juive, ne surviendra plus jamais.